

-----  
MAIRIE  
DE  
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-  
-----

téléphone : 04.68.89.61.76  
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 12 AVRIL 2018**

**Date convocation : 03 avril 2018 Heure : 20H00**  
**Convocation transmise le : 05 avril 2018**

**PRESENTS** : MM. NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, VILA S, CARRERE R, CABANAT J, CLEMENT A-L, SERVAT J-M, PERIS J-V, BARDE L, VAZQUEZ J.

**ABSENT EXCUSE** : VAZQUEZ J-R.

**ABSENTS** : MANDINE R, BES E.

Procuration de vote est donnée par :

- VAZQUEZ Jean-Raymond à NIFOSI Christian

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Julie VAZQUEZ est nommée secrétaire de séance.

**0 - COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION**

Pas d'observation ni remarque – Adopté à l'unanimité

**I – APPROBATION COMPTES DE GESTION 2017**

Dressés par le Receveur Municipal.

Le Conseil déclare que les divers comptes de gestion visés et certifiés conformes à l'ordonnateur n'appellent ni observations ni réserves de leur part.

Approuvés à l'unanimité.

➤ délibération

**II – APPROBATION DES DIVERS COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

- BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de 700 254,82 €, compte-tenu du reversement sur ce budget de l'excédent final d'exploitation du budget annexe lotissement de PUIG TARROUS.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 48 381,59 €.

Exécution d'un virement à la section d'investissement de 48 381,59 €.

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement de 651 872,82 €.

➤ délibération

- BUDGET ANNEXE PUIG TARROUS

Fin d'activité pour ce budget lotissement. Tous les stocks étant annulés, tous les comptes en sections de fonctionnement et investissement sont à ZERO.

Le montant du résultat d'exploitation reversé au budget principal est de 649 907,19 €.

➤ délibération

- SERVICE POMPES FUNEBRES

Aucune opération en 2017.

**III – VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES 2018**

Produit fiscal attendu à taux constants : 497 913 €.

Sur proposition de son Maire, le Conseil décide de maintenir les taux à l'identique pour 2018.

	2017	2018
TAXE HABITATION	8,32	8,32
TAXE FONCIER BATI	12,40	12,40
TAXE FONCIER NON BATI	41,90	41,90

➤ délibération

#### **IV – VOTE DES BUDGETS 2018**

Le Maire rappelle la proposition de budget pour la Commune examiné par la Commission des Finances.

Montant section de fonctionnement : 1 620 771,00 €

Montant section d'investissement : 1 068 398,00 €

Le Maire propose à l'assemblée l'adoption de l'ensemble des budgets primitifs 2018.

Adopté à l'unanimité.

#### **V – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE DEUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE TEMPS NON COMPLET**

Fin de 2 contrats aidés (CAE) par 2 agents au Services Techniques, chacun d'une durée de 20 heures/semaine.

Ces 2 contrats ne sont pas renouvelables.

Proposition du Maire de créer 2 postes d'agents contractuels (Adjoints Techniques) sous contrat à durée déterminée à raison de 20/35<sup>ème</sup>.

Les deux postes sont à pourvoir à compter du 01 mai 2018 au 30 avril 2019 pour l'un et du 07 mai 2018 au 30 avril 2019 pour l'autre.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

#### **VI - PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT AUPRES DU CDG 66**

Les mises à disposition de personnel par le CDG 66 auprès des collectivités ont pour rôle de faire face aux absences temporaires de personnel ou à un surcroît de travail, les besoins du service pouvant justifier le remplacement rapide des fonctionnaires.

Le Conseil autorise le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984, en remplacement d'agents momentanément indisponibles en utilisant les services du CDG 66.

➤ délibération

#### **VII – INTERCOMMUNALITE : CONVENTION DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE MATEMALA ET CABALL D'EN BOUX**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'intercommunalité exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence pour la création, l'aménagement et la gestion des Z.A.E.

Il présente la convention signée par le Conseil Communautaire et demande d'approuver les termes de celle-ci.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

#### **VIII – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : GROUPEMENT DE COMMANDES INTERCOMMUNAL**

Le règlement Européen 2016/679 dit Règlement Général de Protection des Données (RGPD) entrera en vigueur le 25 mai 2018.

Ce règlement oblige la collectivité à assurer la protection de ses données numériques et introduit un principe de responsabilité. Un Délégué à la Protection des Données (DPD) doit être désigné.

Ce règlement oblige à mettre en œuvre un diagnostic sécurité, une mise en conformité nécessaire vis-à-vis du RGPD et la possibilité d'une prestation d'un DPD en externe.

Un groupement de commandes est proposé par l'intercommunalité pour répondre à ses obligations et répondre par cette mutualisation à des prestations au meilleur prix.

Le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

#### **IX – TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE/ FIXATION RODP 2018**

La population de la commune étant inférieure à 2 000 habitants, la redevance pour occupation du domaine public peut être fixée au maximum à 203,00 Euros.

Le Conseil décide de fixer la RODP 2018.

➤ délibération

## **X – ACQUISITION TERRAIN SANCHEZ CARRER DE LES ESCOLES**

Proposition d'achat de ce terrain cadastré AE 67 d'une contenance de 4 ares 51 ca au prix de 25 €/m<sup>2</sup>.

Terrain pouvant permettre la création d'un parking, en continuité avec le terrain LLANTIA dont le Conseil a, dans sa délibération du 21 décembre 2017 acté l'acquisition.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

## **XI – GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE : CONTRAT PHOTOCOPIEUR COPIES COULEURS**

La société SHARP propose un changement de matériel et un tarif de maintenance couleur en plus du contrat actuel.

Coût : 56,00 € H.T. /mois

Accord du Conseil

➤ délibération

## **XII – BAIL RURAL A LONG TERME MAS POU**

Le Maire rappelle à l'assemblée le bail passé avec Monsieur Roger LLURBA, éleveur ovin, pour les propriétés communales du Mas Pou.

Suite au départ en retraite du preneur, l'exploitation est reprise par Monsieur Didier BERDAGUER.

Pour aider ce jeune éleveur dans son installation, le Maire propose de donner à bail les propriétés du Mas Pou appartenant au domaine privé de la commune à Monsieur Didier BERDAGUER.

Au vu de l'actualisation de l'indice des fermages, le prix de ce bail rural peut être fixé à 168 €/an.

Accord du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ délibération

## **XIII – ASA DE TRAVAUX DES PYRENEES-ORIENTALES: INTEGRATION DU TERRITOIRE COMMUNAL AU PERIMETRE DE L'ASA**

Cette ASA est une association de propriétaires permettant aux agriculteurs d'effectuer des travaux d'améliorations pastorales et de mise en valeur des propriétés.

Accord du Conseil pour que la commune de VILLELONGUE DESL MONTS entre dans le périmètre de cette ASA.

➤ délibération

## **XIV – RENOUELEMENT CONTRAT DE DERATISATION**

Le Maire fait part à l'assemblée des propositions reçues en Mairie pour le renouvellement du contrat de dératisation. La meilleure offre est présentée par la société ENTRINA. Montant : 804,00 € T.T.C./an

Le Conseil accepte les termes du contrat présenté par la société ENTRINA.

➤ délibération

## **XV – QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h10.

**Le MAIRE,**

**Christian NIFOSI**